

## **FAQ CONTENEURS à PUCE**

- **Je souhaite recevoir un conteneur muni d'une serrure. À qui puis-je m'adresser ?**  
Si vous désirez un cadenas, vous devrez alors contacter Intradel au 0800 99 154. Intradel passera alors installer le ou les cadenas à votre domicile. Les cadenas sont à vos frais et coûtent 25 €/pièce (serrure spéciale).
- **Je vis en appartement au centre-ville où vais-je stocker mes conteneurs ?**  
Le centre-ville sera doté de conteneurs collectifs enterrés (adresses reprises sur notre site internet). Vous disposerez d'un badge pour aller y déposer vos déchets résiduels (autant de fois que vous voudrez, mais ils seront comptabilisés au poids).  
Vous ne devrez donc stocker qu'un conteneur vert pour les déchets organiques. La taille du conteneur vert qui vous sera livré dépendra du nombre de personnes de votre famille mais il vous sera possible de changer de volume sur simple demande auprès d'Intradel au 0800 99 154.
- **Je loue un conteneur annuel chez dechet2000, serais-je obligé de prendre ceux de la ville ?**  
Oui, tous les ménages recevront leur ou leur(s) conteneur(s) suivant leur situation géographique.  
Ces conteneurs sont en effet liés à l'habitation et Intradel est obligé de vous les fournir mais si vous préférez mettre tous vos déchets dans un conteneur privé, libre à vous.
- **Les personnes qui sont « bim » bénéficieront-elles d'une réduction sur la facture annuelle ?**  
Cela dépend : une réduction sera toujours possible en-dessous d'un certain plafond de revenus, mais le statut de BIM n'offre aucune réduction automatique.
- **Sommes-nous obligés de prendre un conteneur vert si on a déjà un compost dans son jardin et aura-t-on une réduction de la taxe ?**  
Oui, Intradel est obligé de vous le fournir étant donné que les conteneurs sont liés à l'habitation et doivent y rester (par exemple en cas de déménagement).  
Libre à vous cependant de l'utiliser ou pas. Vous pourrez également demander à Intradel un volume plus petit en fonction de votre usage.  
Et non, aucune réduction ne sera octroyée dans un premier temps si vous n'atteignez pas le maximum autorisé en nombre de levées et de kilos.
- **J'habite une rue collectée par de petits camions, quelle va être la nouvelle procédure de collecte ?**  
Soit votre rue sera collectée par un camion mini-benne (véhicule plus petit qui collecte les conteneurs) soit aucun camion de collecte ne pourra passer et vous devrez utiliser des « sacs exception ».

- **Combien est-ce que ça va coûter ?**

**Pour 2020**, la taxe de base dépend du nombre de personnes de votre ménage :

- isolé : 123 €
- 2 personnes : 139 €
- 3 personnes : 147 €
- 4 personnes : 152 €
- 5 personnes : 157 €
- 6 personnes et + : 160 €

Cette taxe de base comprend :

- La location des conteneurs (ou la mise à disposition d'un badge ou de « sacs exception » le cas échéant)
- Un rouleau de sacs bleus
- 36 levées
- 55 kg de déchets résiduels par personne par an (conteneur gris) ;
- 60 kg de déchets organiques par personne par an (conteneur vert).

A cela s'ajoute, comme actuellement, l'accès aux recyparcs, les collectes PMC et P+MC, les collectes papiers/cartons, la collecte des sapins de Noël et la collecte des encombrants sur inscription.

**Pour 2021**, la taxe de base + le complément éventuel de 2020

Complément dû en cas de dépassement du quota prévu dans la taxe de base de 2020 :

- 0.80 € par levée supplémentaire
- 0,50 € par kilo de déchets résiduels supplémentaire
- 0.07 € par kilo de déchets organiques supplémentaire.

- **Pourquoi trier autant alors que la taxe ne diminue pas ?**

Pour plusieurs raisons :

- Obligation légale européenne (la Ville a l'obligation d'appliquer le principe du coût-vérité aux citoyens, c'est-à-dire de leur répercuter 100% de ce que coûtent la collecte et le traitement des déchets.) et de la Région wallonne dès 2023 ;
- Les déchets organiques, qui constituent 40% des déchets ménagers, peuvent être biocompostés ou recyclés (compost ou énergie) mais pour ce faire ils doivent être triés au préalable ;
- Amélioration de la propreté publique (par exemple, plus de sacs éventrés sur la voirie) ;
- Amélioration de la qualité de travail du personnel de collecte (poids de certains sacs).

De manière générale, la collecte en conteneurs avec des camions comportant des systèmes de levage et de pesage est plus qualitative et donc plus chère.

Dès 2020, la Ville devra faire face à une augmentation des tarifs d'Intradel (ceux-ci n'ont plus été indexés depuis 4 ans).

- **Mon époux(se) étant incontinent(e) à 100%, je peux disposer de 10kg gratuits par mois dans le conteneur gris. Où puis-je transmettre le certificat médical pour avoir droit à cet avantage ?**

Vous devez transmettre le certificat médical au service des Taxes de la Ville de Verviers, place du Marché 55. Vous aurez droit à 750 kg en plus/an de déchets résiduels, ainsi que 24 levées supplémentaires.

- **Quel est le poids des différents conteneurs ?**

- 40 litres = 3,4 kg
- 140 litres = 8,9 kg
- 240 litres = 11,7 kg

- **J'habite dans un appartement sans cave ni jardin. Je vais recevoir deux conteneurs, où vais-je les stocker ?**

Sachez tout d'abord que pour pallier à un éventuel manque de place vous pouvez demander deux petits conteneurs de 40 litres.

Le nouveau système est mis en place pour faire diminuer le volume des déchets. Vous devriez donc globalement en avoir moins.

Pour être concret, en termes d'encombrement le conteneur vert va simplement prendre la place du sac vert actuel.

Il est vrai qu'il faut trouver un emplacement additionnel pour le conteneur gris et ses déchets (emballages et autres déchets qui ne peuvent être mis ailleurs : ni dans l'organique, ni dans les PMC, ni dans les papiers-cartons. Ces déchets ne posent pas de difficultés particulières au niveau des odeurs. Le conteneur gris peut dès lors être entreposé dans le couloir d'entrée de l'appartement, en-dessous d'un vestiaire ou autre.

- **Que ferai-je de tous les sacs verts de la Ville qu'il me reste ?**

Ils peuvent être repris jusqu'au 29 février 2020, mais uniquement par rouleau complet fermé, par les grandes surfaces (listes sur notre site internet).

- **Peut-on mettre des sacs dans les conteneurs ?**

Vous pouvez mettre n'importe quel sac dans votre conteneur gris, par contre dans le vert il faudra y mettre des sacs biodégradables avec mention "OK compost".

### **Voici quelques petits conseils pour le conteneur vert**

- *Comment entretenir son conteneur vert ?*

Pour garder votre conteneur propre, disposez dans le fond des feuilles de journal froissées. N'hésitez pas à emballer vos déchets organiques dans des sachets de pain ou des sacs biodégradables, voire dans du papier journal. Pour le nettoyage, utilisez simplement de l'eau chaude.

- *Comment éviter les mauvaises odeurs dans son conteneur vert ?*

La meilleure chose à faire consiste à envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal ou du papier non recyclable comme des essuie-tout usagés. Votre conteneur restera ainsi plus propre et vous éviterez que la nourriture gèle et se colle aux parois de votre conteneur durant l'hiver. Vous pouvez également couvrir les déchets alimentaires avec des feuilles ou d'autres résidus de jardinage, de la sciure de bois (non traitée), du bicarbonate de soude. Rincez votre conteneur régulièrement avec une solution de vinaigre et d'eau si les odeurs persistent.

- *Comment éviter d'avoir des asticots dans mon conteneur vert ?*

Emballez les aliments délicats (viandes, poisson, etc.) en petites quantités, utilisez des sacs biodégradables, sachets de pain, feuilles de papier journal. Saupoudrez de temps en temps de la sciure de bois (non traitée), du sel, du bicarbonate de soude dans votre conteneur. Evitez de laisser le conteneur dehors. S'il ne vous est pas possible de le rentrer, placez-le à l'ombre. Enfin, par grande chaleur, il est conseillé de sortir son conteneur à chaque collecte.

